



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

## AIDES

# Prêt d'honneur Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine

### Publics concernés

Demandeur d'emploi , Exploitant , Jeune actif

### Domaines secondaires

Agriculture , Reprise d'entreprise , Création d'emplois , Création d'entreprise , Emploi

Le fonds Initiative Agri Nouvelle-Aquitaine (IANA) a pour objectif, par l'attribution de Prêts d'Honneur (PH), de soutenir la création et la reprise d'entreprise dans le secteur agricole et aquacole au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.

## Objectifs

Attribuer un prêt d'honneur à taux zéro.

## Bénéficiaires

### Au moment de la présentation du projet :

être non éligible à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) **OU** ne pas avoir bénéficié de la DJA ou du prêt d'honneur,

**ET** ne pas présenter un projet de reprise d'une exploitation en difficulté.

### Au moment du dépôt de la demande :

Ne pas être installé **OU**

être installé à titre principal ou à titre secondaire depuis moins d'un an (inscription MSA) **OU**

être déjà installé comme cotisant solidaire ou à titre secondaire.

### **Avec le projet suivant :**

être installé comme chef d'exploitation à titre principal ou à titre secondaire au moment du déblocage du prêt d'honneur.

## **Montant**

Ce prêt est octroyé :

pour un montant de 5 000 à 20 000 € (avec un maximum de 40 000 € par projet),  
sur une durée de 3 à 7 ans,  
avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois maximum pour le déblocage du prêt.

## **Critères de sélection**

Siège de l'exploitation situé dans la région Nouvelle-Aquitaine ou SAU de l'exploitation située au moins à 80% dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Reprise et création d'exploitation sont éligibles.

Plan de financement comportant :

obligatoirement un emprunt bancaire supérieur ou égal au montant du prêt d'honneur,  
si possible un apport personnel qui peut être valorisé en nature (foncier inclus) et/ou en numéraire.

### **Investissements pris en compte pour l'évaluation du montant du prêt d'honneur :**

tous les types d'investissements liés à l'exploitation agricole et/ou aquacole : parts sociales, moyens de production neufs et d'occasion, foncier, cheptel, besoin en fonds de roulement...

### **Apports personnels pris en compte :**

tous les apports personnels valorisés en nature : matériel, foncier, cheptel...  
Ceux-ci doivent être justifiés au moment du décaissement du prêt d'honneur.

## **Comment faire ma demande ?**

Informations et demande à déposer auprès de :

Initiative Périgord - Anne CLUZEAU-PEDENON

Tél. : 05 53 35 80 23

[a.pedenon@initiative-perigord.fr](mailto:a.pedenon@initiative-perigord.fr)

Chambre d'Agriculture de la Dordogne - Christophe DEFFARGES

Tél. : 05 53 35 88 61 / 07 86 00 40 83

[christophe.deffarges@dordogne.chambagri.fr](mailto:christophe.deffarges@dordogne.chambagri.fr)

## Correspondants

Sous-Direction Installation-Hydraulique-Montagne